# L’Arrêté inter-Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

# de la Basse vallée du Doubs

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ont pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l’alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par le code de l’environnement (L.411-1 et 2).

Son objectif est de prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie. Ces biotopes peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l’homme.

Au 1° janvier 2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte 58 APPB, portant sur 372 sites élémentaires protégés pour une surface de 32 504 hectares, soit 0,7% du territoire régional.

En Saône-et-Loire, 4 arrêtés préfectoraux de protection de Biotope (APPB) ont été pris dont un sur la Basse vallée du Doubs. Il concerne 9 communes situées le long du Doubs : Annoire, Charette-Varennes, Fretterans, Lays-sur-le-Doubs, Longepierre, Petit-Noir, Pourlans, Neublans-Abergement et Navilly.

Sur le Doubs, l’arrêté préfectoral de protection de biotope vise la préservation de biotopes prairiaux et boisés d’espèces végétales et animales protégées et des grèves localisées du Doubs où se reproduisent plusieurs oiseaux inféodés à ces zones de graviers comme la Sterne pierregarin, l’Œdicnème criard ou le Petit Gravelot.

Le premier arrêté de la Basse Vallée du Doubs a été pris le 2 juillet 1992, puis révisé une première fois le 23 mars 2009 et une nouvelle fois en 2017, où il devient bi-départemental (Saône-et-Loire et Jura).

La réglementation complète est affichée dans les mairies concernées et décrite dans les documents ci-après :

* [*Arrêté Inter-préfectoral de Protection de Biotope "Basse Vallée du Doubs"*](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2017_12_appb_bvd_signe.pdf) *(format pdf - 15/12/2017)*
* [*Annexe 1 Carte situation APPB BVD*](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_1_carte_situation_appb_bvd.pdf) *(format pdf - 15/12/2017)*
* [*Annexe 2 Liste des parcelles APPB BVD*](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_2_liste_des_parcelles_appb_bvd.pdf) *(format pdf - 15/12/2017)*

Elle vise particulièrement :

* Le maintien des prairies naturelles (absence de retournement)
* La conservation des boisements bordant le Doubs
* [*Annexe 3 Carto prairies et saulaie APPB BVD*](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_3_carto_prairies_et_saulaie_appb_bvd.pdf) *(format pdf - 15/12/2017)*
* La restriction de circulation pour les véhicules sur certains chemins
* [*Annexe 4 Chemins interdits APPB BVD*](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_4_chemins_interdits_appb_bvd.pdf) *(format pdf - 500.8 ko - 15/12/2017)*
* L’interdiction d’accès à certaines îles et grèves du 1er mars au 31 juillet au sein des 3 tronçons délimités
* [*Annexe 5 1 Grèves et îles interdites APPB BVD*](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_5.1_greves_et_iles_interdites_appb_bvd.pdf) *(format pdf - 508.2 ko - 15/12/2017)*
* [*Annexe 5 2 Tronçons interdits APPB BVD*](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_5.2_troncons_interdits.pdf) *(format pdf - 532.7 ko - 15/12/2017)*

Des panneaux d’informations sont disposés le long du Doubs et une plaquette avec la cartographie détaillée sera prochainement remise à disposition des usagers.

Depuis 2017, une animation locale est effectuée par un(e) service civique de juin à août afin de sensibiliser et informer les usagers du site à la présence des espèces. Cette mission, commandée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté s’effectue en partenariat avec la LPO Côte d’Or - Saône-et-Loire et l’AOMSL.

**Pour plus d’information :**

*DREAL BFC :* [*http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/arretes-prefectoraux-de-protection-de-biotope-appb-a7172.html*](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/arretes-prefectoraux-de-protection-de-biotope-appb-a7172.html)

*DDT de Saône-et-Loire :* [*http://www.saone-et-loire.gouv.fr/arretes-biotope-en-saone-et-loire-a4163.html*](http://www.saone-et-loire.gouv.fr/arretes-biotope-en-saone-et-loire-a4163.html)